

Journal municipal de Jouy-le-Moutier • N°130 • MAI-JUIN 2026

Vivre à Jouy

**SPÉCIAL :
ÉLECTIONS
MUNICIPALES**



www.jouylemoutier.fr

GARAGE DU GOLF

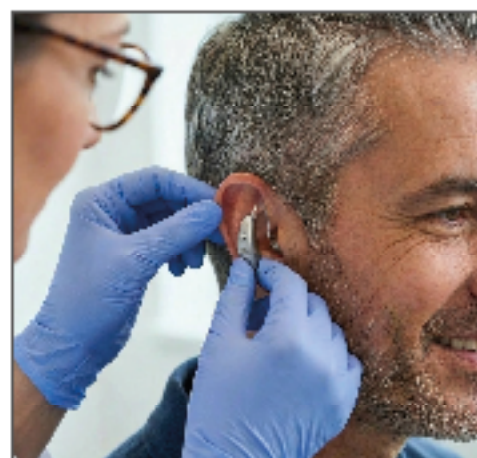
Entreprise familiale et agent Peugeot

**VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS
SERVICE APRÈS-VENTE**

Nos équipes qualifiées mettent toutes leurs compétences
à votre service pour gagner votre confiance.

123, avenue Carnot
78700 Conflans-Sainte-Honorine
01 39 19 78 78

1, rue Denis Papin
95280 Jouy-le-Moutier
01 34 21 10 10



Bénéficiez de votre
BILAN AUDITIF OFFERT*
dans votre magasin Atol Optique et Audition
**7 place du bien-être
JOUY-LE-MOUTIER**



Prenez rendez-vous au
01.30.30.46.34
ou en scannant ce QR code

ATOL
OPTIQUE & AUDITION

*Non valable sur certains modèles et sous engagement, réservé par un seul client à titre de service aux auditions. Réservé pour les personnes âgées de 16 ans (jusqu'à 12000€).

Carrefour
market
JOUY LE MOUTIER



OUVERT du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 et dimanche de 9h à 13h



Hervé FLORCZAK
Maire de Jouy-le-Moutier

Édito

Chères Jocassiennes, chers Jocassiens,

Au lendemain de cette élection municipale, je souhaite avant tout vous adresser un message simple et sincère : merci.

Par votre mobilisation et par le résultat clair que vous avez exprimé dans les urnes, vous avez fait le choix de la continuité, de la stabilité et du temps long.

Dans une commune comme Jouy-le-Moutier, ce choix n'est pas anodin. Il marque une volonté collective : celle de construire dans la durée, avec cohérence, au service de l'intérêt général.

Ce mandat qui s'ouvre sera celui de l'action maîtrisée, de l'exigence et de la fidélité à nos engagements.

Nous continuerons à améliorer concrètement votre quotidien : dans nos écoles, dans nos équipements, dans nos quartiers.

Nous poursuivrons les projets engagés, avec une ligne claire : faire de notre ville un territoire toujours plus agréable à vivre, plus solidaire et plus attentif à chacun.

Mais gouverner, ce n'est pas seulement décider. C'est aussi écouter, expliquer et rassembler.

La confiance que vous nous avez accordée nous honore profondément. Elle nous oblige aussi. Elle nous engage à être à la hauteur, chaque jour.

Je sais pouvoir compter sur une équipe municipale mobilisée, engagée et soudée, ainsi que sur des agents municipaux dont le professionnalisme et le dévouement sont essentiels à la qualité du service public que nous vous devons.

Je sais également pouvoir compter sur vous.

Car une ville ne se construit pas seule. Elle se construit avec ses habitants, avec leurs idées, leurs attentes, leur énergie.

Dans les années à venir, nous garderons un cap clair : agir avec sérieux, avec constance et avec cœur.

C'est ainsi que nous continuerons à faire avancer Jouy-le-Moutier, ensemble.

Je serai un maire présent, attentif, fidèle à la confiance que vous m'avez accordée.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire.

Directeur de la publication : Hervé Florczak

Rédaction : Lotfi Hammoumraoui, Claire Le Bihan

Crédits Photos : Antonio Pédalino, Céline Sturm, Direction de la communication et de la Participation citoyenne, Adobe Stock.

Réalisation : Direction de la communication et de la Participation citoyenne

Impression : Imprimerie RAS

Vivre à Jouy est imprimé sur un papier couché satin 115 g / m²
(Produit certifié PEFC 100%)

Régie publicitaire : Groupe Bucerep - 05 61 21 15 72 / 06 59 23 23 43

Tirage : 8 000 exemplaires

Dépôt légal : Mai - Juin 2026

Contact : com@jouylemoutier.fr / 01 34 41 65 00

SOMMAIRE

TEMPS FORTS **4**

DOSSIER **6**

TRIBUNES **20**





1. FIPI

Projections-rencontres, avant-premières, secrets de fabrication, expositions et ateliers doublage, du 23 au 27 février dernier, le Festival "Image Par Image" (FIPI) - Ecrans VO a fêté la diversité du cinéma d'animation.



2. HOMMAGE AUX VICTIMES DU TERRORISME

Le 11 mars, les Jocassiens se sont rassemblés pour honorer la mémoire des victimes du terrorisme à l'occasion du 7^e anniversaire de la Journée nationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme. Aux côtés des élèves du collège Henri Guillaumet, du Conseil Municipal des Jeunes, du Conseil des seniors, des Anciens Combattants et des élus, la mémoire de toutes celles et ceux dont la vie a été brisée par la barbarie terroriste a été honorée.



3. DROITS DES FEMMES

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, la Ville a organisé un spectacle autour du harcèlement de rue et des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace public. Le spectacle s'est poursuivi par un temps d'échange avec le public mené avec bienveillance et toujours une touche d'humour.



4. CARNAVAL

Un très grand merci aux bénévoles, associations partenaires et plus particulièrement à Madras Ka qui a piloté, aux côtés de la Ville, cette nouvelle édition du Carnaval en liant la culture asiatique et caribéenne, samedi 28 mars. Un immense merci également aux parents, enfants, animateurs, responsables périscolaires et services municipaux pour leur présence, leur énergie et leur implication sans faille pour faire de cet événement, un moment incontournable.





4



4

5. CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Un grand bravo à Zeinabou, lauréate, ainsi qu'à l'ensemble des candidats âgés de 17 à 19 ans qui se sont disputés, vendredi 3 avril au Nautilus, la finale du concours d'éloquence. Cet événement a été porté durant plusieurs semaines par le Service Jeunesse et la Structure Information Jeunesse en collaboration étroite avec le lycée de l'Hautil et l'association Eloquentia France. Bravo également aux récipiendaires du BAFA Citoyen qui ont reçu leur attestation durant cette soirée.



5



5

6. FESTIVAL DES ARTS MARTIAUX

Samedi 4 avril, passionnés et initiés se sont retrouvés autour de cet événement incontournable dédié aux arts martiaux. Une journée rythmée par des démonstrations et animations proposées par les associations et leurs adhérents qui transmettent, avec énergie et passion, leur pratique.



6



7

7. SEMAINES ÉCO-CITOYENNES

Les semaines éco-citoyennes, c'est un programme riche et engagé pour éveiller les consciences à la protection de l'environnement et encourager l'action à la citoyenneté. Parmi celles-là : rencontres avec les élus, échanges entre les classes de CM1 de la Ville et des représentants de la Police nationale, mobilisation solidaire avec une friperie au profit du Secours populaire, et opération de nettoyage de quartier pour une ville toujours plus propre,

8. CHASSE AUX OEUFS

Entre ateliers autour du livre, récolte d'œufs et parcours ludiques, samedi 11 avril, petits et grands ont passé une matinée festive et conviviale pour cette nouvelle chasse aux œufs placée, cette année, sous le signe des trésors et des pirates.



7



8

73,03% LE PLEBISCITE

Dimanche 15 mars, les électeurs ont renouvelé massivement leur confiance au maire sortant, Hervé Florczak et à sa liste Jouy, Ville durable !, qui s'impose très largement dès le premier tour.

Avec plus de 73 % des voix, le résultat constitue l'un des scores les plus élevés de l'histoire récente de la commune.

Une victoire historique qui marque le retour d'une stabilité politique inédite depuis 2001 à Jouy-le-Moutier.

Les précédents maires de Jouy-le-Moutier :

2020 : Hervé Florczak
2014 : Jean-Christophe Veyrine
2008 : Gilbert Marsac
2001 : Gabriel Lainé

Il revient au doyen d'âge de présider le Conseil d'installation du maire. C'est donc Daniel Battung (74 ans) qui a eu l'honneur d'installer le maire de la ville, Hervé Florczak.

Avec un score très élevé, une victoire dans tous les bureaux de vote, le maire entame ce nouveau mandat dans des conditions politiques particulièrement favorables.

Il est, en effet, arrivé en tête dans les 11 bureaux de vote de la ville, confirmant un ancrage local solide et homogène sur l'ensemble du territoire communal.

Ce résultat témoigne d'un soutien qui traduit une adhésion large à la politique municipale menée ces six dernières années.

La mobilisation des électeurs a également été plus forte à Jouy-le-Moutier que dans les autres communes de l'Agglomération de plus de 10 000 habitants.

Le taux de participation au 1^{er} tour s'est élevé à 52,32 %, contre :

- Vauréal : 47,76 %
- Éragny : 47,06 %
- Pontoise : 44,88 %
- Osny : 44,72 %
- Saint-Ouen-l'Aumône : 42,47 %
- Cergy : 42,38 %

Cette participation plus élevée renforce encore la portée politique du résultat et confirme l'intérêt des habitants pour ce scrutin.

LE RETOUR D'UNE STABILITÉ POLITIQUE

Le Conseil municipal, installé vendredi 20 mars, reflète la nette victoire de la liste du maire. La nouvelle assemblée compte, en effet, 30 élus pour la majorité et 3 pour la minorité, offrant au maire une majorité très confortable pour conduire les projets du mandat.

Dans son discours d'investiture, il a lui-même souligné la

portée historique du scrutin : « Depuis près de vingt ans, notre commune vivait au rythme des alternances politiques. Dimanche, les Jocasziens ont exprimé un désir clair : celui de la continuité, de la stabilité, du temps long nécessaire pour œuvrer durablement en faveur de notre ville. ».

Après plusieurs mandats marqués par des changements de majorité, cette réélection ouvre effectivement une nouvelle période politique fondée sur la continuité de l'action municipale.

UN DISCOURS TOURNÉ VERS LE SERVICE PUBLIC ET LA CONFIANCE

Hervé Florczak a insisté notamment sur le rôle central des agents municipaux dans les réussites locales : « Avec la nouvelle équipe municipale et avec les agents de la ville – dont le travail patient et exigeant est si souvent la clé de nos réussites collectives – nous poursuivons notre tâche avec la même conviction : servir Jouy-le-Moutier avec sérieux, avec fidélité et avec cœur. ».

Il a également mis en avant la notion de confiance comme fondement de l'action municipale : « Une ville ne se gouverne pas seulement avec des décisions. Elle se construit avec de la confiance. Celle que vous venez de m'accorder m'honore profondément. Elle m'engage, plus que jamais. ».

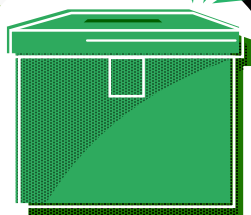
Dans la continuité de son message, l'édile a tenu à réaffirmer son attachement à la proximité avec les habitants : « Je continuerai d'être votre maire, présent parmi vous, fidèle à la ville que nous aimons. ».

Ces mots traduisent la volonté de s'inscrire dans un mandat placé sous le signe de la continuité, de l'engagement et de la stabilité politique retrouvée.

La nouvelle majorité dispose donc de six ans au minimum devant elle – peut-être sept, si report il y a, à cause des présidentielles en 2032 également - pour transformer ce soutien massif en réalisations concrètes.



Le Conseil municipal d'installation s'est tenu au Nautilus devant un public nombreux.



LE NOUVEAU CO



Hervé FLORCZAK
Maire de Jouy-le-Moutier



Éric LOBRY

1^{er} adjoint

En charge des associations syndicales libres, des copropriétés et des bailleurs



Audrey NARACHE

2^{ème} adjoint

En charge du parcours éducatif de l'enfant



Maxime LOUBAR

3^{ème} adjoint

En charge l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme



Siham TOUAZI

4^{ème} adjoint

En charge des solidarités



Guermia APHAYAVONG

Conseillère municipale en charge de l'animation commerciale



Jérémy CAYZAC

Conseiller municipal en charge du lien interculturel



Christine CATARINO

Conseillère municipale en charge des mobilités



Luc DOGBEY

Conseiller municipal en charge des relations à l'usager



Sabah CHERGUI

Conseillère municipale en charge des seniors et du lien intergénérationnel



Ratia LECURIEUX CLERVILLE



Pierre RIANI



Mariam DEMBÉLÉ



Mustapha TURK



Nathalie MIQUELESTORENA



Éric ADECHIAN



Paule CHARLESTON



Florent PLANCOT

ONSEIL MUNICIPAL

Jouy, Ville durable !



Don Abasse BOURARI

5^{ème} adjoint

En charge
des sports et
de la jeunesse



Muriel TARTARIN

6^{ème} adjoint

En charge de la
culture,
du patrimoine
et du devoir
de mémoire



Samir TAMINE

7^{ème} adjoint

En charge
des finances
et de la
commande
publique



Claire PELLETIER

8^{ème} adjoint

En charge
des espaces
publics



Jimmy ZÉ

9^{ème} adjoint

En charge de
la tranquillité
publique
et de la
prévention

Les conseillers municipaux



Samir REMEL

Conseiller
municipal en
charge de la
démocratie
participative



**Valérie
NEDJAR-FAUTRAS**

Conseillère
municipale en
charge du
logement



Omar STOUTAH

Conseiller
municipal en
charge
de la santé et de
l'inclusion



**Christelle
SAINT JUST**

Conseillère
municipale en
charge de la
petite enfance



**Rabia
BILGEN**



**Daniel
BATTUNG**



**Nabila
OMICHESSAN**



**Axel
NICOUÉ**



**Sinem
TASDAN**

Jouy avant tout



**Sophia
BERRY**

ÊTRE MAIRE AUJOURD'HUI : UNE FONCTION AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE DÉCENTRALISÉE

Dans l'imaginaire collectif, le maire est souvent la figure politique la plus proche des citoyens. Il est celui que l'on croise dans les rues, qui inaugure les équipements, qui intervient lors des crises et qui prend des décisions qui impactent directement la vie quotidienne. Mais derrière cette proximité se cache une fonction juridique et politique structurée, profondément transformée par quarante ans de décentralisation.

LE MAIRE : PREMIER REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET DE L'ÉTAT

Le maire est à la fois l'exécutif de la commune et le représentant de l'État sur le territoire communal. Cette double fonction fait de lui un acteur central de l'organisation institutionnelle française.

En tant que chef de l'exécutif municipal, il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil municipal, gère le budget, pilote les services communaux, signe les marchés publics et conduit les projets de la ville. Il est également responsable de la sécurité et de la tranquillité publique, à travers ses pouvoirs de police administrative.

Mais le maire agit aussi au nom de l'État. À ce titre, il est chargé de missions régaliennes comme l'organisation des élections, la tenue de l'état civil ou encore la publication des lois et règlements.

Cette position hybride, à la fois locale et nationale, fait de lui l'un des piliers de l'architecture institutionnelle française.

DES POUVOIRS RENFORCÉS PAR LES LOIS DE DÉCENTRALISATION

La fonction de maire telle que nous la connaissons aujourd'hui est largement issue des grandes réformes engagées dans les années 1980, notamment les lois portées par Gaston Defferre en 1982-1983.

Ces textes, souvent appelés les lois Defferre, ont profondément modifié l'organisation territoriale française en transférant de nombreuses compétences de l'État vers les collectivités locales.

Grâce à ces réformes, les communes ont acquis une véritable autonomie administrative et financière. Le maire n'est plus simplement un relais de l'État : il devient un véritable décideur local, capable d'élaborer des politiques publiques adaptées aux besoins de son territoire.

Cette dynamique s'est poursuivie au fil des décennies, notamment avec la loi de 2010 sur la réforme des collectivités territoriales et la loi de 2015 dite Loi NOTRe qui a redéfini la répartition des compétences entre communes, intercommunalités, départements et régions.

UN POUVOIR LOCAL ENCADRÉ PAR LA LOI

Contrairement à une idée répandue, le maire ne gouverne pas seul. Il agit dans un cadre juridique strict et sous le contrôle du Conseil municipal, qui vote les décisions importantes, notamment le budget et les grands projets d'aménagement.

Par ailleurs, les actes du maire sont soumis au contrôle de légalité exercé par le préfet, représentant de l'État dans le département. Ce mécanisme garantit que l'autonomie locale s'exerce dans le respect des lois de la République.

Le maire dispose néanmoins de pouvoirs propres, notamment en matière de police municipale, qui lui permettent de prendre des arrêtés pour garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Ces décisions peuvent concerner la circulation, le stationnement, les nuisances sonores ou encore la sécurité des manifestations.

Au fil des années, le rôle du maire s'est élargi. Il ne se limite plus à gérer les affaires courantes de la commune : il pilote aujourd'hui des politiques publiques complexes, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'éducation, la transition écologique, la culture ou encore la solidarité.

Cette diversité de compétences fait du maire un véritable chef d'orchestre de l'action publique locale.

L'INTERCOMMUNALITÉ : UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE DÉCISION

Si les lois de décentralisation ont renforcé le rôle des maires, elles ont également favorisé la coopération entre communes. C'est dans ce contexte qu'ont été créées et développées les intercommunalités, comme la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Ces structures permettent de mutualiser les moyens et de gérer à une échelle plus large des compétences qui dépassent les frontières d'une seule commune : transports, développement économique, collecte des déchets, grands équipements ou encore aménagement du territoire.

Loin de diminuer le rôle du maire, l'intercommunalité l'a transformé. Il doit désormais penser et agir à deux niveaux : celui de sa commune, mais aussi celui d'un territoire plus vaste, où se prennent des décisions structurantes pour l'avenir.

Ainsi, la décentralisation a fait évoluer la figure du maire : d'autorité locale de proximité, il est devenu un acteur clé de la gouvernance territoriale, capable d'agir à la fois dans sa ville et au sein d'un ensemble intercommunal.

Cette position singulière, au croisement des attentes citoyennes, des contraintes juridiques et des enjeux territoriaux, fait de la fonction de maire l'une des plus exigeantes – mais aussi l'une des plus essentielles – de la République.



3 QUESTIONS À HERVÉ FLORCZAK

MAIRE DE JOUY-LE-MOUTIER



Monsieur le Maire, vous avez été réélu avec 73 % des voix. Que vous inspire ce résultat ?

C'est d'abord une immense fierté, mais surtout une grande responsabilité. Ce résultat traduit une confiance forte des habitants dans le travail accompli et dans la direction que nous avons donnée à la ville ces dernières années.

Quand on s'engage en politique locale, on le fait pour améliorer concrètement la vie des gens. Voir que cette action est reconnue et soutenue est profondément motivant.

Mais je le dis très clairement : ce vote n'est pas un chèque en blanc. Il exprime à la fois un soutien et une exigence. Les Jocassiennes et les Jocassiens nous ont dit :

«Continuez, mais continuez en faisant toujours mieux». C'est cet état d'esprit qui nous anime aujourd'hui.

Nous avons été élus pour agir, pour tenir nos engagements et pour préparer l'avenir de la ville avec sérieux et constance.

Quel sera le cap de ce nouveau mandat ?

Le cap est simple : faire évoluer Jouy-le-Moutier sans la dénaturer.

Nous voulons une ville qui se modernise, qui s'adapte aux défis climatiques et sociaux, mais qui reste fidèle à son identité, à son cadre de vie et à ses valeurs de solidarité. Concrètement, cela signifie transformer la ville sur

elle-même : rénover nos quartiers, moderniser nos écoles, végétaliser nos espaces publics, améliorer les mobilités et renforcer la tranquillité publique.

Nous allons aussi poursuivre les projets structurants déjà engagés, comme la requalification des Éguerêts et nous irons plus loin avec la rénovation des Merisiers ou la construction d'un nouveau groupe scolaire parce qu'une ville se construit dans la durée et non par à-coups.

"Une ville se construit dans la durée et non par à-coups"

Ce mandat sera celui de l'action utile : des projets visibles, des services publics renforcés et une attention constante portée à tous les quartiers, sans exception.

Comment concilier investissements et maîtrise des impôts ?

C'est sans doute l'un des équilibres les plus délicats à trouver pour une collectivité aujourd'hui. Nous avons pris un engagement clair : ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, sauf si l'État nous y contraint.

Dans le même temps, nous devons continuer à investir pour entretenir notre patrimoine, moderniser nos équipements et préparer l'avenir.

Pour y parvenir, nous nous appuyons d'abord sur une gestion financière rigoureuse. Cela signifie prioriser les projets, maîtriser les coûts et inscrire

chaque investissement dans une trajectoire budgétaire soutenable sur la durée du mandat.

Tous les projets ne peuvent pas être réalisés en même temps : il faut donc planifier, arbitrer et échelonner dans le temps.

Ensuite, nous mobilisons activement des financements extérieurs. Chaque projet fait l'objet de recherches de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département ou de l'agglomération. C'est un levier essentiel : il permet de réduire significativement la part financée par la commune et donc de limiter l'impact sur les finances locales.

Nous travaillons également à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, notamment grâce à la rénovation énergétique de nos bâtiments publics. Moins consommer d'énergie, c'est à la fois un enjeu écologique et un moyen concret de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

Enfin, notre responsabilité est d'agir avec transparence. Les habitants doivent comprendre où va l'argent public, quels sont les choix réalisés et pourquoi.

C'est dans cet esprit que nous nous engageons à rendre compte régulièrement de l'avancement des projets et de la situation financière de la commune.

Notre objectif est donc clair : continuer à investir utilement, sans alourdir la pression fiscale, en garantissant une gestion responsable et durable des finances publiques.

NOUVEAUX ÉLUS, PREMIÈRES ÉMOTIONS : ENTRE FIERTÉ, RESPONSABILITÉ ET ENVIE D'AGIR

Sabah CHERGUI



Katia LECURIEUX CLERVILLE



Daniel BATTUNG



Samir REMEL



Florent PLANCOT



Paule CHARLESTON



Saphia BERRY



Juste avant le Conseil municipal d'installation, les nouveaux élus, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité, ont partagé leurs premières impressions. Entre stress, fierté et sens du devoir, tous disent mesurer l'importance de leur engagement pour les six années à venir.

Vendredi 20 mars, pour plusieurs conseillers municipaux, la séance d'installation marquait une première. Un moment solennel, chargé d'émotion, qui a donné le ton d'un mandat placé sous le signe de l'engagement et de la responsabilité.

FIERTÉ ET SENS DES RESPONSABILITÉS POUR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Pour Samir Remel, qui vivait son tout premier Conseil municipal, la soirée restera un moment fort : « C'est mon premier conseil. Je suis fier de l'équipe et de l'effort que l'on a fourni pour être passé au premier tour. C'est la première fois dans ma vie que je faisais campagne. C'était un peu dur, le rythme, l'engagement, mais c'est une très bonne chose pour Jouy-le-Moutier. ».

Le nouvel élu assure vouloir rester proche des habitants : « Je serai toujours à côté des Jocassiens. Nous ferons de notre mieux pour faire évoluer notre ville durant les six prochaines années. ».

Même émotion pour Daniel Battung, le doyen, élu pour la première fois également, qui a vécu avec intensité la cérémonie : « Je suis impressionné. Je vais donner l'écharpe à Monsieur le maire, je vais parler devant le public... je ne m'y attendais pas. C'est une fois dans une vie, et oui, je suis fier et impressionné. ».

Sabah Chergui évoque un mélange de sentiments à l'issue de la campagne et de l'installation : « C'est une première, je suis empreinte de plein de responsabilités. Il y a du stress et de la fierté. ».

Elle souligne également la bonne entente entre les membres de la liste : « La fusion entre l'ancienne et la nouvelle équipe s'est faite naturellement. Il y a eu une véritable dynamique. La campagne est un tourbillon qui a lié durablement les membres. ».

Pour Katia Lecurieux-Clerville, l'enthousiasme domine, malgré l'intensité des dernières semaines : « On se sent plein de trac et en même temps très excité. J'ai hâte de me mettre au travail pour faire avancer le quotidien des Jocassiens. ».

Elle confie également avoir été surprise par l'ampleur de la victoire : « Je ne m'attendais pas à un score si élevé. Ce fut une énorme satisfaction ! ».

UNE MINORITÉ DÉTERMINÉE MAIS CONSTRUCTIVE

Du côté de la minorité, qui dispose de trois sièges dans la nouvelle assemblée, les nouveaux élus se disent prêts à jouer pleinement leur rôle, tout en privilégiant une attitude constructive.

Florent Plancot reconnaît la déception liée au résultat, mais insiste sur la légitimité de son équipe : « L'issue ne nous est pas favorable, mais on a eu trois sièges, ce qui est pas mal pour une équipe qui débute. On va défendre nos positions et nos idées dans l'intérêt des Jocassiens. ».

Il précise toutefois que l'opposition ne sera pas systématique : « Il y a eu un combat d'idées que l'on n'a pas remporté, et il faut être beau joueur. Si la majorité propose des choses qui vont dans le bon sens, on votera pour. ».

Même état d'esprit chez Saphia Berry, qui appelle à la coopération : « Nous n'irons pas dans une opposition de principe et systématique. Nous étudierons chaque dossier et défendrons toujours l'intérêt des Jocassiens. J'espère que l'on pourra tous collaborer ensemble pour les projets pour la ville. ».

Pour Paule Charleston, la campagne, menée dans des conditions particulières, a été une expérience formatrice : « Nous avons commencé une campagne tardivement, nous n'étions pas forcément connus. Faire plus de 1 000 voix, c'est bien. La campagne nous a appris beaucoup de choses. ».

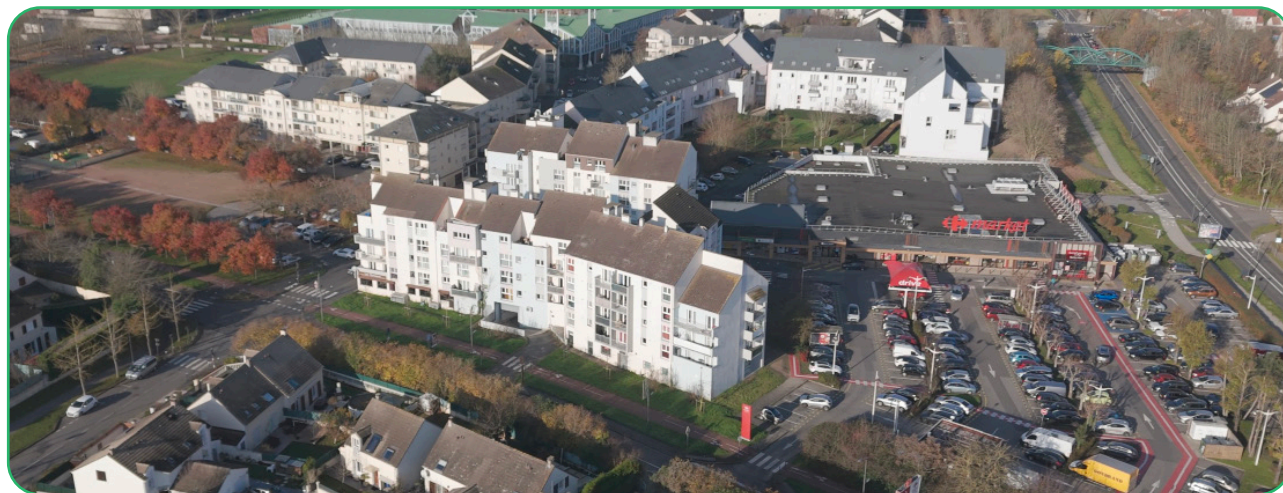
La nouvelle élue souhaite désormais poursuivre son engagement sur le terrain : « Nous comptons mettre en place des actions, des rencontres, et tout ce que nous pouvons faire à notre échelle, nous le ferons. ».

UN CONSEIL MUNICIPAL PLACÉ SOUS LE SIGNE DE L'ENGAGEMENT

Majorité comme opposition partagent finalement un même constat : l'entrée au Conseil municipal marque le début d'un engagement exigeant, qui mobilisera les élus au quotidien, souvent en parallèle de leur vie professionnelle et personnelle.

Malgré les différences, tous disent vouloir agir dans l'intérêt de la commune et des habitants de Jouy-le-Moutier, ouvrant la voie à un mandat qui s'annonce à la fois dynamique et constructif.

DIX PRIORITÉS POUR GUIDER L'ACTION MUNICIPALE JUSQU'EN 2032



Pour les six prochaines années, le programme électoral a fixé une feuille de route claire, organisée autour de dix actions prioritaires. Ce programme vise à poursuivre la transformation de la ville tout en répondant aux besoins concrets des habitants : mieux vivre au quotidien, préserver le cadre de vie et préparer l'avenir.

1. La rénovation du quartier des Merisiers constituera l'un des projets majeurs du mandat. Elle doit permettre de moderniser les espaces publics et de renforcer la présence de la nature en ville, afin de rendre le quartier plus agréable et plus attractif.



2. L'éducation fait également partie des priorités, avec la construction d'un nouveau groupe scolaire aux Merisiers et la rénovation de l'école du Vast. Ces investissements visent à offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et à anticiper l'évolution de la population.



3. Pour améliorer la tranquillité publique, la Municipalité prévoit de renforcer la présence de la police municipale en soirée et le samedi, afin d'assurer une présence plus visible et plus réactive sur le terrain.



4. Sur le plan financier, la ville s'engage à maintenir les taux d'imposition communaux, sauf contrainte extérieure, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en poursuivant les investissements nécessaires à l'entretien et à la modernisation des équipements publics.



5. La transition écologique se traduira notamment par la végétalisation de la place du Bien-Être et la poursuite des aménagements favorables à la biodiversité et au confort en période de chaleur.



6. Le programme prévoit également de faciliter les déplacements du quotidien, en achevant le réseau cyclable et en améliorant la sécurité des cheminements piétons, pour encourager des mobilités plus sûres et plus durables.



7. Face aux difficultés d'accès aux médecins, la commune souhaite soutenir le centre médical existant et participer à la création d'un centre intercommunal de santé afin de garantir des soins de proximité pour tous.



8. De nouveaux équipements sportifs en accès libre, comme des aires de street workout, seront également développés pour favoriser l'activité physique, notamment chez les jeunes, et renforcer la convivialité dans les quartiers.



9. La Municipalité entend par ailleurs renforcer la vie locale en soutenant les associations et en créant de nouveaux moments de rencontre, dont une guinguette d'été, pour dynamiser encore davantage la ville et favoriser le lien social.



10. Enfin, un fonds d'aide aux ASL (Associations Syndicales Libres) sera mis en place pour accompagner les travaux dans certains ensembles résidentiels et améliorer durablement le cadre de vie des habitants concernés.



À travers ces dix priorités, la Municipalité souhaite donner un cap lisible à son action, en conciliant transformation de la ville, maîtrise des finances publiques et amélioration concrète du quotidien des habitants.

DES ÉGUERETS AUX MERISIERS, UNE TRANSFORMATION DE LA VILLE DÉJÀ EN MARCHÉ

Depuis quelques semaines, les Jocassiens découvrent un nouveau visage de leur ville. Entre la place du Bien-Être et le Nautilus, le paysage a profondément changé : là où dominait autrefois un parking, place désormais à une promenade piétonne apaisée, pensée pour les mobilités douces et les usages du quotidien.



Finis le slalom entre les voitures. Le parcours qui traverse l'arrière du Nautilus s'est transformé en un véritable lieu de vie, où l'on prend le temps de flâner, de s'asseoir, de se retrouver. Des bancs jalonnent désormais cet axe structurant, conçu comme un fil conducteur urbain reliant le Nautilus à la place du Bien-Être.

Cette nouvelle promenade n'est pas un aménagement isolé : elle s'inscrit dans une vision plus large de requalification du quartier des Éguerets, appelée à se poursuivre jusqu'au Beffroi.

La transformation est aussi paysagère. Arbres, arbustes et massifs viennent progressivement structurer l'espace. À terme, ils offriront ombre, fraîcheur et contribueront à améliorer durablement le cadre de vie.

Cette présence végétale participe également à renforcer la biodiversité et à créer une atmosphère plus apaisée, en phase avec les enjeux environnementaux actuels.

Dans le même esprit, la continuité de la piste cyclable, récemment rénovée avenue des Bruzacques, est assurée et prolongée. L'ensemble crée désormais une liaison cohérente entre la place du Bien-Être et le parvis du Nautilus, facilitant les déplacements à pied comme à vélo.

Une attention particulière a également été portée à l'accessibilité, avec des cheminements adaptés à tous les publics et la création d'une rampe d'accès devant le Nautilus. Le parvis lui-même

évolue, avec l'installation d'un gradin qui invite à la pause et à la convivialité.

Au-delà de cet aménagement emblématique, le quartier des Éguerets poursuit sa mutation. Après le déménagement de l'épicerie solidaire ÉPISOL, la démolition prochaine de la cité artisanale ouvrira une nouvelle phase de transformation avec la création d'un parking prévue à l'automne 2026.

Cette transformation, visible et concrète, est appelée à se poursuivre dans les prochains mois et les prochaines années. Elle traduit une évolution plus profonde : celle d'une ville qui redonne toute sa place aux habitants, aux circulations douces et à la qualité de vie.

UNE AMBITION PLUS LARGE

Dans cet esprit de régénération, la place du Bien-Être constituera également une étape importante. Sa végétalisation viendra prolonger les aménagements récemment réalisés.

L'objectif est clair : renforcer la présence de la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur et offrir un espace plus agréable, plus ombragé et plus vivant. Ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité des transformations engagées, en affirmant une identité urbaine plus verte et plus apaisée.

Mais cette transformation ne s'arrête pas aux Éguerets. Elle constitue au contraire le point d'appui d'une ambition plus large.



La Municipalité a ainsi engagé les premières réflexions sur l'avenir du quartier des Merisiers. Identifié comme le prochain grand projet du mandat, il bénéficiera de l'expérience acquise aux Éguerets.

Requalification des espaces publics, développement des mobilités douces, végétalisation, création de lieux de vie, des Éguerets aux Merisiers c'est une même ambition qui se dessine : construire une ville plus agréable à vivre, plus durable et mieux connectée.

L'ÉTOILE : UN NOUVEAU LIEU DE VIE AMENÉ À BRILLER

L'ambiance était au rendez-vous vendredi 17 avril pour l'ouverture d'une nouvelle brasserie-tabac baptisée l'Étoile. Dès les premières heures, les Jocassiens sont venus découvrir ce nouveau lieu convivial qui promet, déjà, de devenir un véritable point de rendez-vous.



Parmi les tout premiers clients, Jean-Charles et Hélène n'ont pas caché leur enthousiasme. Installés au comptoir, Monsieur savoure un chocolat chaud tandis que Madame goûte un double café. Tous deux saluent une ouverture qui répond à un réel besoin :

« Ça manquait ! J'ai hâte de m'asseoir en terrasse pour profiter du cadre et des habitants. C'est l'endroit idéal pour rencontrer du monde. », confie Jean-Charles qui a suivi l'évolution du quartier de près, « J'habite Jouy depuis une quinzaine d'années. J'ai connu la station BP, ici même, donc j'ai vu la transformation du quartier. La ville a beaucoup évolué et elle est devenue, je trouve, très attirante. ». Même satisfaction du côté d'Hélène : « C'est important d'avoir un lieu de lien comme celui-là. En plus, c'est un beau commerce et les gérants sont très sympathiques. ».



À la tête de l'établissement, Erdal, le gérant, partage cette fierté : « Nous avons le plaisir d'ouvrir à Jouy-le-Moutier. Ce commerce, nous l'avons monté avec mon frère, Emir et mon père Oguz. Nous sommes partis de quatre murs et avons tout aménagé à notre goût mais aussi en pensant à celui de la ville. Nous espérons que le rendu final plaira. ». Le gérant tient également à

remercier l'accueil reçu : « Nous avons été très bien reçus, à la fois par Monsieur le Maire et par les Jocassiens. ».

Avec cette ouverture, Jouy-le-Moutier confirme son dynamisme et renforce son offre de commerces de proximité. Un nouveau lieu de vie qui semble déjà avoir trouvé son public...

L'Étoile - 59-61 Boulevard, 95280 Jouy-le-Moutier.
Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 20h - Fermé le mercredi.
Le samedi de 8h à 20h et le dimanche de 8h à 15h.



AIRE DE JEUX DES MERISIERS : UN SOL TOUT NEUF

À la suite de dégradations et d'incivilités répétées sur l'aire de jeux des Merisiers, la Ville a entrepris une réfection complète du sol.

Au mois de mars, le revêtement abîmé a été entièrement retiré, puis remplacé par un nouveau sol plus souple, plus résistant et plus durable, spécialement adapté à ce type d'équipement.

La durabilité de ces aménagements repose en grande partie sur le civisme de chacun : le respect des équipements et du lieu de vie par tous les usagers permettra de préserver cet espace dans le temps.

RUE DES TARRACHES : NOUVELLE VOIRIE, NOUVELLE VIE



La rue des Tarraches, rétrocédée en janvier 2026, et la rue de l'Equerre ont fait l'objet d'une réfection complète de la chaussée afin de garantir un meilleur confort et une durabilité accrue.

La place des Tarraches ainsi que l'espace situé entre la rue des Grès et la rue des Tarraches se verront dotés d'une nouvelle chaussée dans les prochains mois, afin d'améliorer encore le cadre de vie du quartier.

VILLE, AGGLO, DÉPARTEMENT, RÉGION : QUI FAIT QUOI POUR LES JOCASSIENS ?

À la suite des élections municipales, de nombreux habitants peuvent s'interroger sur le rôle exact de leur commune et sur la répartition des compétences avec les autres collectivités. Entre la mairie de Jouy-le-Moutier, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), le Département et la Région, chaque niveau de collectivité a des missions bien précises. Tour d'horizon.

LA COMMUNE : LA PLUS PROCHE DES HABITANTS

La Ville de Jouy-le-Moutier est l'échelon le plus concret pour les habitants. Elle gère les services de proximité et le cadre de vie au quotidien.

La commune s'occupe notamment :

- des écoles maternelles et élémentaires
- de l'état civil (naissances, mariages, décès)
- de l'entretien des rues et des espaces verts
- des équipements sportifs et culturels
- de la police municipale
- de l'urbanisme (permis de construire, plan local d'urbanisme)

C'est aussi le maire et le Conseil municipal qui définissent les projets de la ville et votent le budget communal.

L'AGGLOMÉRATION : DES SERVICES MUTUALISÉS ENTRE PLUSIEURS VILLES

L'Agglomération de Cergy-Pontoise regroupe 13 communes, dont Jouy-le-Moutier. L'objectif est de gérer ensemble des compétences qui dépassent les limites d'une seule ville.

Elle intervient principalement dans :

- les transports urbains
- la collecte et le traitement des déchets
- le développement économique
- l'aménagement du territoire et les grandes zones d'urbanisation
- certains équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire

Concrètement, cela signifie que certaines décisions importantes pour la ville sont prises à l'échelle de plusieurs communes, par des élus communautaires issus des conseils municipaux.

Les élections municipales ne concernent donc pas seulement la gestion de la ville. Les conseillers municipaux élus représentent également la commune au sein de l'Agglomération, où se prennent de nombreuses décisions importantes et structurantes pour le territoire.

LE DÉPARTEMENT : LES SOLIDARITÉS ET LES COLLÈGES

Le territoire de Jouy-le-Moutier dépend du Conseil départemental du Val-d'Oise. Le Département a pour mission principale d'organiser les politiques de solidarité.

Il est responsable notamment de :

- l'action sociale (RSA, protection de l'enfance, aide aux personnes âgées ou handicapées)
- la gestion des collèges
- l'entretien des routes départementales
- certaines aides aux communes

Ainsi, si la ville gère les écoles primaires, ce sont les collèges qui relèvent du Département.

LA RÉGION : LES GRANDS PROJETS ET LES LYCÉES

À l'échelle plus large, Jouy-le-Moutier fait partie de la région Île-de-France. La Région s'occupe des politiques structurantes et de long terme.

Ses compétences principales sont :

- les lycées et la formation professionnelle
- les transports régionaux (RER, trains, certaines lignes de bus)
- le développement économique et l'emploi
- l'aménagement du territoire à grande échelle
- le soutien à la culture et à l'enseignement supérieur

C'est par exemple la Région qui finance les trains du réseau francilien ou qui pilote de grands projets d'infrastructures.

DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES, PAS CONCURRENTES

Même si ces différentes collectivités peuvent sembler nombreuses, leurs compétences sont en réalité complémentaires.

La commune s'occupe du quotidien immédiat, l'agglomération coordonne les services à l'échelle de plusieurs villes, le Département gère les solidarités, et la Région pilote les grands projets.

Pour un habitant, cela peut se traduire ainsi :

- une aire de jeux ou une école primaire dépend de la mairie,
- la collecte des déchets dépend de l'Agglomération,
- le collège relève du Département,
- le lycée et les trains dépendent de la Région.



QUIZ :

SAVEZ-VOUS QUELLE COLLECTIVITÉ S'OCCUPE DE QUOI DANS VOTRE VIE DE TOUS LES JOURS ?

1. La mairie s'occupe des écoles maternelles et élémentaires.

Vrai ou Faux ?

.....

2. Les poubelles ne sont pas ramassées dans votre rue. Qui contacter ?

- A. La mairie
- B. L'agglomération
- C. Le Département

3. Votre adolescent est inscrit au collège. Qui finance et entretient le bâtiment ?

- A. La commune
- B. Le Département
- C. La Région

4. Vous voulez inscrire votre enfant au centre de loisirs ou à la cantine. Qui gère ces services ?

- A. La commune
- B. La Région
- C. L'État

5. Les lycées sont financés par la Région.

Vrai ou Faux ?

.....

6. La mairie décide seule des grandes zones commerciales ou des nouveaux quartiers.

Vrai ou Faux ?

.....

7. La carte d'identité, les mariages et les déclarations de naissance se font à la mairie.

Vrai ou Faux ?

.....

8. Les routes départementales sont entretenues par la commune ?

Vrai ou Faux ?

.....

9. Vous prenez le train ou le RER pour aller travailler. Qui organise ces transports ?

- A. La commune
- B. La Région
- C. Le Département

10. Vous constatez un problème d'éclairage public dans votre rue. Qui prévenir ?

- A. La commune
- B. L'agglomération
- C. La Région

11. Qui vote le budget de la commune ?

- A. Le préfet
- B. Le Conseil municipal
- C. Le Département

12. Qui s'occupe de l'aide sociale comme le RSA ou l'aide aux personnes âgées ?

- A. La commune
- B. Le Département
- C. La Région

13. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) dépend de quelle collectivité ?

- A. La Région
- B. Le Département
- C. La commune

14. À votre avis, quelle est la tranche d'âge la plus représentée chez les maires ?

- A. Moins de 40 ans
- B. 40-55 ans
- C. Plus de 60 ans

15. Le maire est élu directement par les habitants.

Vrai ou faux ?

Question 1 : Vrai, la ville de Jouy-le-Moutier gère les écoles primaires, les bâtiments et une partie du personnel / Question 2 : B / Question 3 : B / Question 4 : A / Question 5 : Vrai, en Île-de-France, la Région construit, entretient et équipe les lycées. / Question 6 : Faux, ces projets sont le plus souvent pilotés avec un par l'agglomération, qui gère l'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs villes. / Question 7 : Vrai, toutes les démarches d'état civil sont assurées par la commune. / Question 8 : Vrai, en zone urbaine, le département ne se charge que des travaux ; la maintenance revient aux communes. / Question 9 : B / Question 10 : B / Question 11 : B / Question 12 : B / Question 13 : C / Question 14 : C / Question 15 : Faux, les habitants votent pour des listes de personnes qui constitueront le Conseil municipal. C'est lui qui élit ensuite le maire lors du Conseil d'installation.

JOUY, VILLE DURABLE !

Les élections municipales à Jouy-le-Moutier ont livré un message sans ambiguïté. Avec plus de 73 % des suffrages (et face à trois autres listes), notre équipe a reçu une confiance massive de la part des habitants.

Ce résultat fait de notre maire le mieux élu des communes de plus de 10. 000 habitants de l'agglomération, et constitue un fait politique majeur à l'échelle du territoire.

Au-delà du score, ce vote traduit une attente forte : celle de la continuité, de la stabilité et de l'efficacité dans l'action publique. Après près de vingt années marquées par des alternances successives, les Jocassiennes et les Jocassiens ont fait le choix clair d'inscrire leur ville dans le temps long.

Cette stabilité retrouvée est une chance pour Jouy-le-Moutier. Elle permet de mener des projets avec cohérence, de consolider les politiques publiques engagées et de travailler dans la durée au service de tous.

Cet engagement s'inscrit d'ailleurs dans une ligne constante que nous assumons pleinement : en 2020, avec « Jouy, ville d'avenirs », nous portions une ambition de projection ; en 2026, avec « Jouy, ville durable », nous affirmons la volonté de l'inscrire dans le temps, dans la responsabilité et dans la transformation concrète du quotidien.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler un principe essentiel de notre vie démocratique : le respect du vote implique un engagement à la hauteur de la confiance sollicitée.

La décision de la tête de liste de l'opposition de démissionner et de ne pas siéger au Conseil municipal interroge profondément. Se présenter devant les électeurs, solliciter leur confiance, puis renoncer à exercer le mandat pour lequel des habitants ont voté, ne peut être considéré comme un simple choix personnel. C'est un renoncement politique. C'est surtout un manque de courage face à la responsabilité que confère le suffrage universel.

Être candidat, ce n'est pas seulement défendre des idées pendant une campagne. C'est aussi accepter d'en porter les conséquences, y compris dans l'opposition. C'est être présent, assumer le débat démocratique, représenter celles et ceux qui ont fait ce choix, même lorsqu'il est minoritaire. La démocratie locale ne peut fonctionner sans cet engagement plein et entier.

Nous tenons toutefois à saluer les élus de la minorité qui ont fait le choix de siéger et qui ont exprimé leur volonté de travailler dans un esprit constructif. Nous verrons bien à quel niveau seront-ils en mesure de s'élever pour être à la hauteur des débats et du mandat....

Fidèles à la confiance majoritaire que vous nous avez accordée, nous poursuivrons notre action avec détermination, exigence et sens des responsabilités, à l'échelle de la commune comme à celle du territoire.

Notre engagement reste inchangé : agir pour tous les Jocassiens, dans la stabilité, la clarté et la fidélité au mandat confié, tout en portant une ambition collective pour l'avenir de notre bassin de vie. Parce que la confiance oblige, nous serons au rendez-vous.

La majorité municipale
Jouy, Ville durable !

JOUY AVANT TOUT

Nous remercions les Jocassiennes et Jocassiens qui nous ont accordé leur confiance. Nous respectons le choix de ceux qui ont cru en la promesse du maire sortant d'agir pour leur ville et de les représenter à l'agglomération. Cette promesse a été trahie à peine un mois après son élection. Le 14 avril 2026, le bureau de la CACP a été recomposé. 14 vice-présidents, 12 conseillers délégués. Jouy-le-Moutier n'y figure pas. Ni en vice-présidence. Ni en conseiller délégué. Nulle part. Une première depuis la création de la CACP en 2004. Un présage inquiétant pour les 7 années à venir. Ce n'est pas un accident. Pendant six ans, puis pendant la campagne, nous avons observé une politique davantage préoccupée par les étiquettes que par le territoire. Quand il s'agissait de construire des coopérations avec les communes voisines, de travailler avec les partenaires de l'agglomération, c'était l'étiquette politique qui primait, pas l'intérêt de Jouy. La politique municipale ne devrait pas fonctionner ainsi. Elle devrait rassembler autour d'un territoire, pas diviser autour d'appartenances politiques. Un maire a une mission simple : défendre sa ville et ses habitants avant tout.

C'est cette priorité qui a été perdue de vue. Et ce sont les Jocassiens qui en paient le prix. Car une question reste entière : comment le maire compte-t-il défendre les intérêts de Jouy sans siège au bureau communautaire, sans vice-présidence, sans aucune délégation dans l'agglomération ? Plusieurs projets sont en cours. Vont-ils avancer ? À quel rythme ? Dans quelles conditions ?

Nous l'interpellerons sur chaque dossier intercommunal et vous tiendrons informés. Vous noterez que notre espace d'expression est de 2500 caractères contre 5000 pour la majorité, alors qu'il est d'usage d'avoir une équité dans les tribunes libres. Le maire a fait le choix de limiter volontairement la voix de l'opposition, qui représente pourtant près d'un Jocassien sur cinq. Dans ce mandat, l'égalité semble avoir ses limites, et la fraternité aussi.

Les élus du groupe Jouy Avant Tout

Nous publions dans cette page les textes tels qu'ils nous ont été transmis.

VOTRE MARCHÉ FORAIN

Tous les dimanches - 8h>13h30



Spectacle

Feu de la
Saint - Jean !
Vendredi 12 juin 2026

**PLAINE
DES ROUGEUX**

À PARTIR DE 22H
LAMPIONS · DJ · FOODTRUCK

JOUY
le-Moutier

FESTIVAL

OH, DEHORS!

SAMEDI 23 MAI 2026 DE 11H À 23H
AUX MERISIERS



ARTS DE RUE & CIRQUE

GRATUIT

LE NAUTILUS

www.jouylemoutier.fr | 01 34 43 38 00 | billetterie@jouylemoutier.fr
Quartier des Merisiers : 2 avenue Camille Saint-Saëns - 95280 Jouy-le-Moutier

JOUY
le-Moutier